

A.B.C. CONDUITE

287 av. de Nantes
86000 POITIERS
05.49.37.86.58
www.abc-conduite.fr
info@abc-conduite.fr
Agrément : E 02 0 86 0 396 0
Siret : 753 232 305 000 15

**A.B.C. CONDUITE**

104 av. du 8 mai 1945
86000 POITIERS
05.49.51.28.04
www.abc-conduite.fr
info-8mai@abc-conduite.fr
Agrément : E 12 0 86 0 623 0
Siret : 753 232 305 000 23

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PRÉALABLE À VOTRE FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Evaluation de vos compétences, d'une durée entre 45 à 60 minutes.

Pour débuter la formation, les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques vont être évaluées.

L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la route).

Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation.

Effectivement, cela reste une estimation.

Le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication, de la régularité du travail et du rythme d'apprentissage

Public concerné et pré-requis de formation

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie B (moins de 3,5 T),
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
- Au moins 15 ans, souhaitant débuter une formation dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite,
- Au moins 17 ans, souhaitant débuter une formation traditionnelle,
- Au moins 18 ans, souhaitant débuter une formation à la conduite supervisée,

I - Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours, de formation accompagnée d'une proposition chiffrée.

II – Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- vos compétences psychomotrices,
- vos motivations.

III – Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée dans le véhicule-école avec votre futur moniteur.

IV – Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

Nous utilisons une grille d'évaluation conforme au Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne.

Nous ferons cette évaluation sur parking et voies ouvertes à la circulation.

Un enseignant diplômé titulaire de l'autorisation d'enseigner de l'Auto-Ecole évalue vos compétences en deux parties, théorique et pratique.

Les compétences théoriques évaluées portent sur l'expérience de conduite, les connaissances mécaniques du véhicule, l'attitude du futur conducteur à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité.

Concernant l'évaluation pratique, des exercices de restitution sont mis en place afin de voir l'habileté du candidat, la perception de la route à travers l'observation, la trajectoire et le regard.

A l'issue de cette évaluation, une proposition du volume de formation prévisionnel est notée sur la grille d'évaluation et signée des deux parties. Un exemplaire est gardé à l'Auto-Ecole et le second remis à l'élève conducteur.